

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Samares

SÉANCE DU 20 OCTOBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS EST DONNÉ que, conformément aux articles 26 et 27 du décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, tel que publié à la Gazette officielle le 8 octobre 2020, la séance du 20 octobre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Samares sera tenue sans la présence du public.

Les délibérations du conseil d'administration seront publicisées dès que possible, par le dépôt sur le site Web du Centre de services scolaire du projet de procès-verbal de cette séance.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce 19 octobre 2020.

Marie-Élène Laperrière

Secrétaire générale

Québec 